

Comment puis-je facturer une téléconsultation?

Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (Médecins spécialistes).

Pour permettre la télétransmission, il faut forcer l'acte de téléconsultation dans le logiciel Shaman. Pour ce faire :

- 1. Cliquez sur "Paramètres » dans le menu en haut de la fenêtre et sélectionnez « Tarifs conventionnés »
- 2. Cliquez sur "Définir une nouvelle lettre clé" dans la fenêtre qui s'affiche, puis complétez les cases suivantes de cette façon :
 - Lettre clef -> TCG (pour les médecins généralistes) / TC (pour les médecins spécialistes
 - Libellé -> Téléconsultation
 - Tarif Convent. -> 25 (pour les médecins généralistes) / 23 euros (pour les médecins spécialistes)
 - Taux de Remboursement Tronc commun -> 705
 - Taux de remboursement Tronc CRPCEN -> 856
 - Compatibilité -> Maladie, Maternité et Accident du Travail
 - Spécialités concernées par cette nouvelle Lettre clé -> Indiquez votre spécialité
 - **Bénéficiaires ->** tout cocher
 - Qualificatif dépense -> tout cocher

